

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

tique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

N° P19- 0041073

AN 2 28678

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 22.9.5

Société : R-A-M -

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BEKKALI - AHMED.

Date de naissance : 1951.

Adresse : CASABLANCA -

Tél. : 066.115.36.03

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 13/05/20

Nom et prénom du malade : BEKKALI -

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : /

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casab

Le : 13/05/2020

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/05/20	C		67	<p>Dr. LAASMI HACHÉ KHALID Service des urgences Hôpital BOURJALI</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie OUM EL KHEIR 17, Lot. Communal N° 2 Sidi Abdellah CASABLANCA Tél: 05 22 97 52 93	13/05/20	2463, 10

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

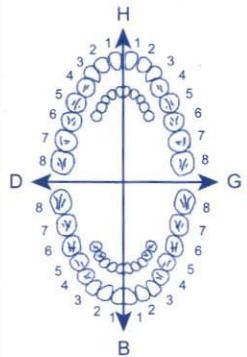
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

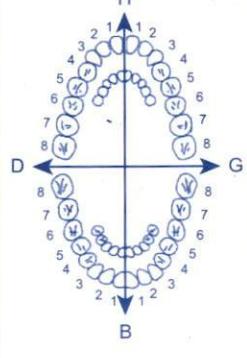
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Cœfficient	CŒFFICIENT DES TRAVAUX
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				CŒFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F
PROTHÈSES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
B		
G		

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Le : 04/05/2020

ORDONNANCE

Mr. BÉKKAL : AHMED

1. ~~33.9~~ Dénomination : Chromo 200

113. 10 - 0 - 10

2. ~~45.0~~ QUETIAPINE 150

145 10 - 0 - 10

3. TERALITHÉ 250

67. 10 - 10 - 10

269. Risperidon 1mg

114 - 0 - 10

35.9 X 2-21.4 Alpraz 0,5mg

0 - 0 - 10

24.63 du 15 mai

د. العصري حسن خالد
Dr. HASSANE KHALID
Service d'Iraence
Hôpital BOUAFI

DEPAKINE®

CHRONO 500 mg

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
DEPAKINE CHRONO 500 MG
CP PEL B30
P.P.V : 113,30 DH

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Terailithe 250 mg. B100 cp
P.P.V : 67,60 DH

6 118000 060895

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
DEPAKINE CHRONO 500 MG
CP PEL B30
P.P.V : 113,30 DH

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Terailithe 250 mg. B100 cp
P.P.V : 67,60 DH

6 118000 060895

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
DEPAKINE CHRONO 500 MG
CP PEL B30
P.P.V : 113,30 DH

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1.
Ain sebaâ Casablanca
Terailithe 250 mg. B100 cp
P.P.V : 67,60 DH

6 118000 060895

Alpraz® 0,5 mg
Alprazolam

28 comprimés sécables

LOT 192015 1
EXP 09 2022
PPV 35.70

LOT 192474 1
EXP 11 2022
PPV 35.70

Risperdal® 1mg 60 ml solution k

Maphar
Km 10, Route Côtière 111,
QI Zenata Ain sebaâ Casablanca
Risperdal 1mg/ml sol b 60ml
P.P.V : 269,00 DH

6 118001 182633

JBB2H01
02-2019
01-2022

EXP

بيتايفي LP 150 مل

بيتايفي

30 قرصا



Quetiapine

LOT : EQA9904A
PER : AVR 2021
PPV : 145 DH 00

LOT : EQA9903A
PER : MAR 2021
PPV : 145 DH 00

LOT : EQA9904A
PER : AVR 2021
PPV : 145 DH 00

LOT : EQA9904A
PER : AVR 2021
PPV : 145 DH 00

QUETIAPHI® LP 150 mg 150 mg 150 mg